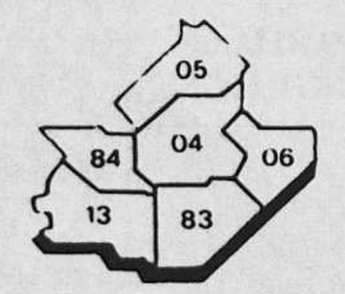


Avertissements agricoles



ISSN 0759-9609

PROVENCE ALPES COTE D AZUR

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DIRECTION DE LA QUALITE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B P 95 84140 MONTFAVET Téléphone (90) 88.21.83

- ARBORICULTURE - CULTURES LEGUMIERES - GRANDES CULTURES -

13 Mai 1986 - N°9 BIS

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

La période froide que nous venons de subir a permis un étalement important des sorties de mouches nuisibles aux légumes .

MOUCHE DU CHOU SUR NAVETS -

Le vol se prolonge. Renouvelez la protection sur les navets désinsectisés depuis plus de deux mois .

Effectuez une pulvérisation abondante (1000 litres/ha) avec une des matières actives suivantes :

chlorfenvinphos (BIRLANE) : 60 g M.A./hl, bromophos éthyl (NEXAGAN) : 60 g M.A./hl, bromophos méthyl (NEXION) : 50 g M.A./hl.

Ne pas traiter les navets récoltés avant le 28 Mai .

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Le vol se prolonge .

Dans les zones où l'on constate habituellement des dégâts, on renouvellera la protection sur les carottes désinsectisées depuis plus de deux mois

Effectuez une pulvérisation abondante sur les carottes ramassées après le 12 Juin.

Produits utilisables : traitements en pulvérisation sur le feuillage (grammes de M.A./hl) :

chlorfenvinphos (BIRLANE) 60
diéthion (RHODOCIDE) 50

MOUCHE DE L'OIGNON -

Le vol se prolonge (cf. Bulletin N°7) .

LUTTE CONTRE LE DORYPHORE DE LA POMME DE TERRE -

L'arrêté du 29 Avril 1948 rend obligatoire cette lutte .

- En présence d'une faible infestation, effectuez un traitement sur jeunes larves, quand celles-ci atteignent la grosseur d'un grain de blé.
- En présence de fortes pullulations, en région habituellement infestée, réalisez un premier traitement sur insectes de printemps et le renouveler sur larves de première génération, puis de seconde génération.

Les traitements peuvent débuter dès à présent dans la région d'Avignon et à partir du 19 Mai dans la basse vallée de la Durance .

P. 1.5.4

Imprimerie de la Station "Provence Côte d'Azur Corse" Directeur Gérant P Duffaud CPPAP N° 478 AD

ABONNEMENT 1er janv 31 dec 70 F
a Regis de recettes DDA CCP Marseille 9660 74 v

Les produits utilisables sont :

FAMILLES CHIMIQUES	MATIERES ACTIVES		SPECIALITES COMMERCIALES
	Noms	Doses/ha	
ORGANO-PHOSPHORES	azinphos éthyl	400 g	GUSATHION 400, SEPIZIN L, CARFENE LIQUIDE, AZINUGEC E, TECHN'INPHOS E
	azinphos méthyl	400 g	GUSATHION M, GUSATHION M 40, SEPIZIN M, CARFENE BOUILLIE CONCENTREE, AZINUGEC, PANCIDE
	chlorfenvinphos	250 g	BIRLANE CE 40
	méthidathion	300 g	ULTRACIDE 20
	phosalone	600 g	AZOFENE FLO, ZOLONE FLO
	phosmet	500 g	IMIDAN
	phosphamidon	300 g	DIMECRON 10
PYRETHRI-NOIDES	alphaméthrine	12,5 g	FASTAC
	cyperméthrine	40 g	RIPCORD 5, KAFILSUPER, SHERPA 10, MASTOR, CYMBUSH
	deltaméthrine	7,5 g	DECIS, DECIS FLOW, KOTHRIN SOLIVO
	fenvalérate	50 g	SUMIDICIN 10
CARBA-MATES	carbaryl	750 g	SEVIN L 85, KUMITAL
	mercaptodiméthur	1000 g	MESUROL 50
	promécarbe	750 g	CARBAMULT FA
ORGANO-CHLORES	endosulfan	350 g	AGROPHYTE, THIODAN 35 CE, TECHN'UFAN,
	lindane	80 g	nombreuses
INSECTICIDE VEGETAL	roténone	100 g	CUBEROL
ASSOCIATIONS	azinphos méthyl + déméton S méthyl sulfoné	1750g PC	GUSATHION MS
	carbaryl+lindane	500g PC	NAFTILO
	endosulfan+ parathion	1,5 L PC	DRIFENE AP, EKADRINE PE

PUCERONS SUR BETTE A CARDE, EPINARD, BETTERAVE ROUGE -

Surveillez les pullulations. Intervenir si nécessaire en respectant les délais avant récolte .

-----0000-----